

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

Délibération n° : 53-2014

Objet : Centres sociaux – convention de partenariat avec le Théâtre Dijon Bourgogne

Dans le cadre de la manifestation nationale «*La Belle saison avec l'enfance et la jeunesse*», le Théâtre Dijon Bourgogne, en partenariat avec les centres sociaux de Dijon, propose un parcours composé de 3 sorties familiales avec la Compagnie Turak.

1) « L'HABITANT de TURAKIE », exposition contée avec marionnettes géantes venues d'un pays imaginaire, la Turakie, au Parvis St Jean.

2) « DEUX PIERRES », spectacle poétique avec des tout-petits personnages bricolés à partir de pierres. Ces spectacles seront donnés gratuitement dans les centres sociaux dijonnais :

- Mercredi 1^{er} octobre 2014 à 17 h 30 au centre social de la Fontaine d'Ouche

- Vendredi 3 octobre 2014 à 17 h 15 au centre social Balzac

- Samedi 4 octobre 2014 à 18 h au centre social des Bourroches.

3) « SUR LES TRACES D'ITFO », spectacle de Théâtre évoquant la disparition de l'orchestre national de Turakie, pays imaginaire, donné au Parvis St Jean le samedi 11 octobre à 17 h pour les trois centres sociaux du CCAS.

Les deux premières propositions seront présentées gratuitement aux publics des centres sociaux. En contrepartie, les centres sociaux s'engagent sur l'achat de 20 places à 7 € chacune pour le troisième spectacle, soit 140 € par centre social.

Une convention de collaboration, jointe en annexe, précise les conditions d'accueil du spectacle « DEUX PIERRES » dans les centres sociaux et les modalités du partenariat.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de collaboration jointe à la présente délibération,
- autorisent le Président ou son représentant légal à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

02 OCT. 2014

